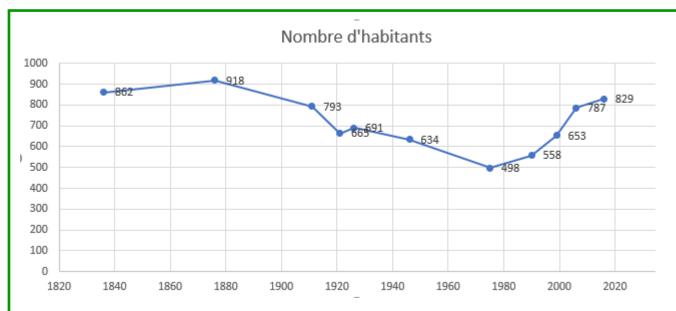




Evolution démographique



Dans les archives de la commune, les premiers registres d'état civil (naissances, décès) datent de 1700. Le premier recensement retrouvé date de 1836. Ces recensements avaient lieu tous les cinq ans. A cette époque, le recensement portait sur le nombre d'habitants et la répartition hommes/femmes. A partir de 1846, le recensement se fait également par quartiers. Puis d'autres thèmes apparaissent (degré d'instruction, composition des ménages, répartition par profession).

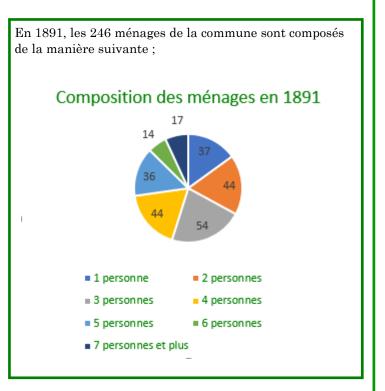
Après une première chute du nombre d'habitants au moment des guerres de 1914-1918 et de 1939-1945, la commune voit chuter sa population jusqu'en 1975 pour arriver à 498. Depuis cette époque, le nombre d'habitants ne cesse de progresser jusqu'à atteindre 829 lors du recensement de 2016 (les chiffres du recensement de 2019 ne sont pas encore connus).

En 1872, la population est également classée selon le degré d'instruction

129 hommes	148 femmes
53 hommes	122 femmes
272 hommes	184 femmes
	53 hommes

Répartition par quartiers en 1846				
Le bourg	129			
Blétonnet	33			
Charluat le grand	93			
Charluat le petit (qui sera renommé Carronnière à partir de 1866)	46			
La chapelle	91			
La planta	32			
La gibelonnière	35			
Corvangel	44			
Fenille	45			
Servette	14			
Balmont	93			
Curlin	149			
Mathieux	33			
Confranchesse	146			







Recensement année 1851			
Désignation des professions	Nombre		
Agriculteurs	287		
Journaliers	24		
Domestiques	371		
Industrie du bâtiment	4		
Industrie de l'habillement	19		
Industrie de l'alimentation	9		
Industrie des transports	3		
Propriétaires vivant du produit de leurs pro-			
priétés, rentiers	30		
Employés des communes	1		
Pharmaciens, médecins ou sages-femmes	1		
Instituteurs	2		
Ecclésiastique	1		
Mendiants et vagabonds	1		
Individus sans moyens d'existence connus	6		
Femmes vivant du travail ou des revenus de			
leurs maris	34		
Enfants en bas-âge	170		

Recensement 1975			
Dénomination des professions	Nombre		
Agriculteurs	122		
Salariés agricoles	12		
Indépendants et commerçants	11		
Instituteurs	3		
Professions médicales et sociales	4		
Cadres	4		
Employés	20		
Ouvriers	69		
Personnels de service	3		
Retraités	77		
Moins de 16 ans	121		
Non-actifs	52		

Emplois saisonniers

En juillet et août, vous aurez sans doute l'occasion de croiser le chemin de deux jeunes saisonniers, tous deux habitants de la commune, qui auront la responsabilité de l'arrosage des fleurs et des massifs, le désherbage du centre village (les produits phyto-sanitaires étant désormais interdits), l'aide à la tonte, le petit entretien et le remplacement de l'employé communal pour la tournée de propreté du centre-bourg. Lison RENARD interviendra en juillet et Anthony BEGUET en août.

On rappelle que toutes les fleurs qui colorent le bourg ont été achetées et mises en place par le Comité de Fleurissement, association de la commune qui œuvre tout au long de l'année pour l'embellissement du centre-village.

Le comité de fleurissement se tient à votre disposition si vous avez besoin de renseignements concernant vos plants pour vos massifs et vos bacs et serait heureux de vous accueillir parmi ses membres si vous avez un peu de temps à consacrer à la commune.



Horaires d'ouverture au public de la mairie

Lundi 16h - 19h Mardi 8.30 h - 12h Jeudi 16h - 19h Vendredi 8.30 h - 12h En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur le répondeur de la mairie :

2 04.74.30.41.22

ou envoyer un mail:

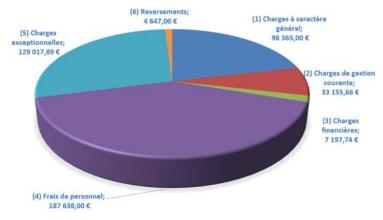
mairiestmartinlechatel@wanadoo.fr

Site internet: www.mairie-saintmartinlechatel.fr

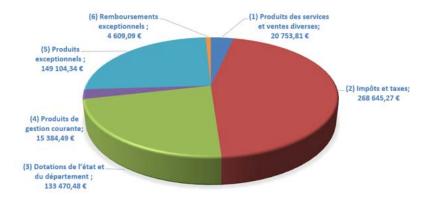


BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

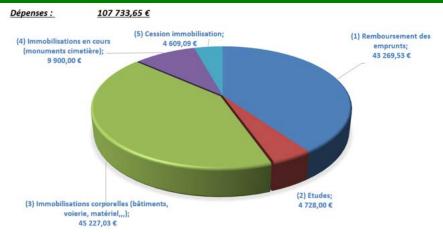
Dépenses : 460 021,29 €



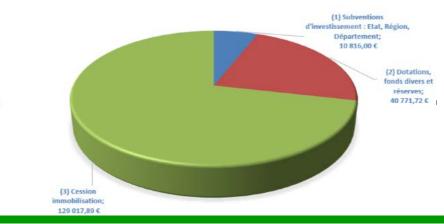
Recettes: 591 967,48 €



BUDGET D INVESTISSEMENT 2018



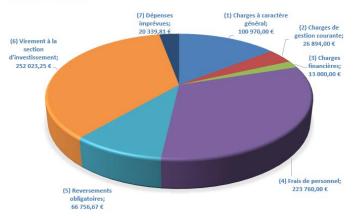
Recettes : 180 605,61 €



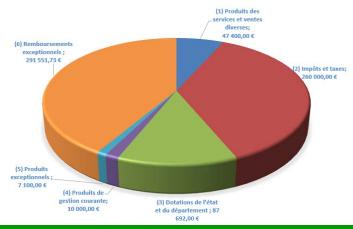


BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2019



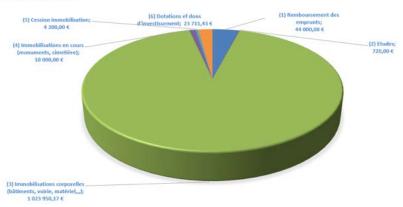


Recettes: 703 743,73 €

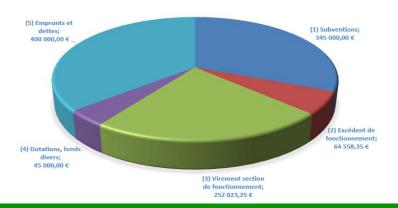


BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT 2019

Dépenses 1 106 581,60 €



Recettes : _1 106 581,60 €





Retour en images de la rénovation de la salle des fêtes

Après une première phase de préparation, les travaux de rénovation de la salle des fêtes ont commencé le lundi 13 mai 2019 pour une durée totale de onze mois (y compris la phase de préparation d'une durée d'un mois). Les entreprises retenues pour les travaux :

- ♦ Terrassements VRD : Fontenat TP (Bourg en Bresse)
- ♦ Démolition-gros œuvres : Lussiana (Reyssouze)
- ♦ Charpente couverture zinguerie : Tissot (St Julien sur Reyssouze)
- ♦ Revêtement de façade : Dorrego (Arbent)
- ♦ Menuiseries extérieures : Broyer (Replonges)
- Menuiseries intérieures : Béal (Montrevel en Bresse)
- ♦ Plafonds suspendus : MCP (Chalamont)
- ♦ Plâtrerie Peinture : Poncin (Foissiat)
- ♦ Carrelage Faïence : Longepierre (Bagé-Dommartin)
- ♦ Chauffage-plomberie : Clere (St Just)
- ♦ Electricité : Gallet (Confrançon)
- ♦ Equipements de cuisine : Joseph (Bourg en Bresse)































En bref...

Numérotation des rues

La numérotation des rues a été mise en place en 2012. Les plaques étaient fournies par la commune. A ce jour, certaines n'ont toujours pas été installées. Les numéros sont importants pour faciliter la localisation de vos habitations (courrier, colis, secours).

A noter cependant que les plaques personnalisées sont également autorisées.



Un peu de civisme



Depuis quelques temps, nous remarquons que les abords de nos routes et chemins sont devenus des poubelles. Des sacs, des cartons, paquets de cigarettes, des bouteilles vides ou mêmes pleines ... sont jetés par les fenêtres des voitures.

Les animaux laissés au village font leurs excréments dans les bacs à fleurs, sur les trottoirs, dans les espaces réservés aux enfants....

MERCI de respecter la nature, notre environnement et notre village.



Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 12h00 et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h00 et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Info déchetteries

Les points d'apport volontaire (PAV) situés à proximité de la salle des fêtes et de l'aire de loisirs ne sont pas des déchetteries, ceux-ci étant à votre disposition uniquement pour la récupération de vos déchets ménagers « recyclables ».

Pour les encombrants et le non-recyclable, vous avez accès gratuitement aux déchetteries d'Etrez et de Polliat.

Ci-dessous la liste des déchets acceptés par les déchetteries :



Par ailleurs, certains objets (meubles, vêtements...) dont vous souhaitez vous débarrasser peuvent intéresser d'autres personnes, n'hésitez pas à en faire don aux associations locales plutôt que de les jeter. Ces derniers seront répartis entre Tremplin, Emmaüs et la ressourcerie La retap, afin de leur donner une deuxième vie.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Polliat

Horaires d'ouverture de la déchetterie d'Etrez

Lundi

Mercredi

Vendredi

Samedi Du lundi au samedi

De 8h 30 à 12.00 et de 13.30 à 19.00 (18 h en hiver) De 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 17.00

Tarifs des concessions du cimetière (mai 2019)				
Colombarium 1/2 couronne				
Concession de 10 ans (1ère acquisition)	420 € (plaque incluse)			
Concession de 10 ans (renouvellement)	350 €			
Concession de 15 ans (1ère acquisition)	520 € (plaque incluse)			
Concession de 15 ans (renouvellement)	450€			
Colombarium vertical				
Concession de 10 ans (1ère acquisition)	470 € (plaque incluse)			
Concession de 10 ans (renouvellement)	400 €			
Concession de 15 ans (1ère acquisition)	570 € (plaque incluse)			
Concession de 15 ans (renouvellement)	500€			
Cimetière				
Concession de 30 ans	210€			
Concession de 50 ans	315€			



Le CPINI





Notre CPINI (Centre de Première Intention Non Intégré) est constitué, en ce début d'année 2019, de onze pompiers actifs, dont deux femmes.

Nous assurons en moyenne une trentaine d'interventions par an. Pour assurer pleinement nos diverses missions, il devenait indispensable de renouveler notre véhicule d'intervention (conduite difficile, matériel peu adapté au feu).

La municipalité, consciente de ce problème, a accepté de financer un nouveau véhicule d'occasion. Un VPI (Véhicule de Première Intervention), même d'occasion, a un coût très élevé (30 000 ϵ). L'amicale des sapeurs pompiers a souhaité participer pour 1/3 du coût total hors taxe, soit 8 000 ϵ). Ce nouveau véhicule possède, en plus de l'ancien, une pompe hydraulique, ainsi qu'une réserve d'eau minimale adaptée au feu.

L'ensemble des pompiers actifs remercie la commune de l'effort financier consenti à cet effet, ainsi que l'amicale pour cet achat primordial à la réalisation de nos missions du quotidien.

Les sapeurs pompiers recrutent toujours. N'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement si nécessaire (la secrétaire de mairie vous communiquera mes coordonnées).

Le chef de Corps Matthieu REVOL



Quelques pompiers de retour d'une manœuvre











Ateliers vélo à l'école

Du 13 au 24 mai 2019, les élèves des classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 ont fait des ateliers vélo à l'école ou à proximité de celle-ci pour les CM1/CM2. Durant ces deux semaines, ils ont travaillé l'équilibre, la maniabilité, les dépassements et certaines notions de sécurité routière.

Chaque jour, les élèves découvraient de nouveaux ateliers ou parcours installés dans la cour, sur le city-stade et pratiquaient ceux-ci une heure le matin et une heure l'après-midi pour chaque classe.

Les enfants ont beaucoup progressé et ont participé sérieusement à ces ateliers. Nous remercions les parents qui ont pu nous aider pour encadrer ces temps.

Ce projet devait se conclure par une sortie vélo jusqu'à la Plaine Tonique de Montrevel-en-Bresse, en empruntant la voie verte. Malheureusement, la météo ne nous a pas permis de faire cette sortie.

Cette fin de projet est donc un peu amère et une question demeure : y serions-nous arrivés ?

Les institutrices de CE1-CE2 et CM1-CM2



Foulée de la Vogue 2019

Pour sa 17ème édition, la Foulée de la Vogue déménage.

En effet, en raison des travaux à la salle polyvalente, les courses pédestres de la fête du village s'installeront à l'aire de loisirs le samedi 03 août 2019.

Nouveau lieu, donc nouveaux parcours mais distances inchangées : 5km pour la course populaire et 10km pour la course des As. Les coureurs partiront de l'aire de loisirs pour aller visiter les hameaux de Curlin, Balmont, les Mathieux, Confranchesse, les Fontaines et le Blétonnet.

La Saint Mart'Infernale quant à elle se déroulera sur le terrain de l'aire de loisirs, toujours avec ses divers obstacles à franchir tels que les bottes de paille, le passage des tuyaux et son incontournable piscine.

Les différentes courses :

- ◆ Populaire 5km (à partir de minimes (14 ans) départ 18h inscription 8€
- ♦ Course des As (à partir de cadet (16 ans) départ 18h inscription 10€
- Course à obstacles enfants (à partir de 6 ans) inscription gratuite
- Course à obstacles adultes (à partir de 12 ans) inscription 2€

les Foreys les Guyots

l'Étang les Bruyères Grand Montatin

la Forèt les Bruyères Grand Montatin

la Forèt les Combes Petit Monta

le l'Engle les Lussards le Gachet le Bois l'Arche

les Lussards les Ginetières le Bois l'Arche

les Lussards les Ginetières les Grands Confranchesse

les Merchères Balmont les Ginetières les Grands Curtiaux les Bois l'Arche

les Grands Curtin les Petits Champs
la Servette les Communes les Grands Curtiaux les Confranchesse

St-Martin-le-Chât-ct la Croix

St-Martin-le-Chât-ct la Groix

St-Martin-le-Chât-ct la Groix

Le Chapelle la Gerbaye Mas Cotu.

Le Chapelle la Gerbaye la Carronnière les Bois l'Arche les Gourchaes la Folie

Vaines les Guyots les Grands Curtiaux la Folie

Les Grand Montatin

Les Grand Mont

Le parcours de la course

Certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition obligatoire pour les 5km et les 10km ou licence FFA valide.

Renseignements: Vernoux Anthony 06.30.65.36.40 ou sur le site https://fouleedelavogue.wordpress.com